Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An.	26 francs.	Annonces.	la ligne 0,20
Six Mois	13 —	Réclames	— 0,40
Trois Mois	6 —	Faits-divers	— 1,20
Départem. non-limitrop. et Etranger, port en sus		Chronique locale	— 2,50

Le Pétitionnement contre le Projet

DE SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Le mouvement de protestation contre le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat continue dans le Nord.

Voici quelques chiffres intéressants concernant l'arrondissement de Cambrai.

A *Cambrai* 4360 signatures remises à M. Grousson ; à *Bertry* 1090 signatures ; à *Villers-Outréaux* 1450 ; à *Vendhuile* 1200 ; à *Solesmes* 850 remises à M. Lozé ; à *Estrun* 120 signatures remises à M. Dersez ; à *Bethencourt* 802 ; à *Carnières* 807 ; à *Saint-Hilaire-lez-Cambrai* 495 ; à *Ouévy* 110 ; à *Niergnies* 178 ; à *Morenchies* 68 ; à *Villoy* 142 ; à *Neuville-Saint-Rémy* 375 ; à *Vertain* 366 ; *Rieux-en-Cambrésis* 366 ; *Cagnoncles* 417 ; *Ramillies* 188 ; à *Villers-en-Cauchies* 650 ; *Saint-Aubert* 1125 ; à *Avesnes-les-Aubert* 2097 ; à *Naves* 113 ; à *Fontaine-Notre-Dame* 34 ; à *Neuvilly* 1086 ; à *Bevillers* 178 ; à *Avesnes* 121 ; à *Séranvillers-Forenville* 114 ; à *Iwuy* 1099 signatures remises à M. Grousson.

A *Mazinghien* 370 signatures ont été remises à M. Lozé.

A *Inchy* 520 signatures remises à M. Lozé.

Nous rappelons que le Comité catholique de Lille, d'accord avec l'autorité diocésaine, se charge : 1° de procurer des feuilles de pétions toutes préparées 2° de recevoir et de transmettre les feuilles signées aux députés intéressés 3° d'établir un relevé général des résultats du pétitionnement dans le diocèse de Cambrai.

Toutes les communications doivent être adressées au Secrétaire du Comité catholique, 18, rue Marais à Lille.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Remaniements ministériels

L'échec subi par la mission française au Maroc amène de manière à peu près certaine le départ très prochain de M. Delcassé.

Nous croyons savoir que M. Rouvier souhaite voir M. Etienne prendre les affaires étrangères et conférer, dans ce cas, l'Intérieur à M. Constans.

La combinaison présenterait un inconvénient : M. Constans est sénateur et si demain M. Bienvenu-Martin était élu dans l'Yonne, cela ferait — avec MM. Rouvier, Gauthier et Chaumié — cinq sénateurs ministres.

Il est vrai que l'entrée de M. Constans dans le ministère aurait probablement pour conséquence le départ de MM. Dubief, Bienvenu-Martin et Gauthier qui représentent les éléments de gauche et dont la retraite permettrait de faire un cabinet de « concentration républicaine » gouvernant à la fois contre droite et centre et contre l'extrême-gauche.

LE SÉJOUR DU ROI A PARIS

Le dîner à l'ambassade

A 7 h. du soir, l'escorte vient prendre le Roi au palais du quai d'Orsay pour le conduire au milieu d'acclamations de plus en plus enthousiastes à l'ambassade d'Espagne où il offre un dîner au Président de la République et à Madame Loubet.

A l'ambassade, des massifs de plantes vertes, de fleurs rouges et jaunes ont été disséminés à profusion dans l'escalier d'honneur et dans le vestibule du premier étage.

Les salons sont garnis de plusieurs corbeilles de fleurs rares du plus gracieux effet.

Dans la salle à manger, une table de 30 couverts était dressée avec un goût parfait. Le magnifique surtout, offert par le président Félix Faure du marquis del Muni et représentant des scènes de chasse, est placé en évidence sur cette table ainsi que des orchidées rouges et des roses jaunes.

Le Président et Mme Loubet arrivent à 7 h. 1/4 ; au bas du perron ils sont reçus par l'ambassadeur d'Espagne et le duc de Santo Maro qui les conduisent près du Roi.

Alphonse XIII donnant le bras à Mme Loubet et le Président à la marquise del Muni pénètrent dans la salle-à-manger.

Le dîner a pris fin vers 9 h.

A l'Opéra

Le Roi et le Président sont arrivés à 9 h. 1/2 à l'Opéra pour assister au gala parlementaire. Sur tout le parcours, la foule énorme pousse des vivats.

L'entrée des deux chefs d'Etat se fait avec le même cérémonial que mercredi. Ils prennent place dans la loge qui comprend les six loges de face.

La salle est remplie de membres du parlement et d'officiers. Une longue ovation est faite à Alphonse XIII qui s'avance au bord de la loge et reste debout pendant quelques secondes pour répondre aux acclamations.

Le roi suit très attentivement le spectacle qui prend fin vers minuit.

Un quart d'heure après le Président prenait congé du Roi.

Le programme d'aujourd'hui

Voici le programme officiel pour la dernière journée du séjour du roi d'Espagne à Paris :

2 h. 45 de l'après-midi : Départ pour les courses d'Auteuil. — 6 heures : Retour au palais des affaires étrangères.

7 heures : Dîner en l'honneur du roi offert par le ministre des affaires étrangères et Mme Delcassé.

Minuit : Départ pour Cherbourg. Le Président de la République accompagnera le roi à la gare des Invalides. — Les personnes attachées à la personne du roi l'accompagneront jusqu'à Cherbourg.

La question du Maroc

On attend au ministère des Affaires étrangères un rapport détaillé de M. Saint René Taillandier sur les résultats de sa mission près du Sultan.

Si M. Delcassé est en possession de ce document, il en donnera connaissance à ses collègues au cours du prochain conseil.

La réponse du Sultan est d'ailleurs connue : il a l'intention de soumettre à une conférence internationale le soin de se prononcer sur le régime à instituer dans son royaume.

Le Gouvernement aura à statuer sur cette proposition qui est en contradiction avec les engagements antérieurement pris à la suite des accords récents entre la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

LA PERSÉCUTION

Les journaux officieux annoncent que le Gouvernement demandera au Parlement de voter, avant la clôture de la session, le projet de modification à la loi sur l'enseignement congréganiste qui lui permettrait la fermeture de nombreux établissements dès le mois d'octobre.

Le mariage du Kronprinz

Berlin. — Au cours de la réception de la mission française, l'Empereur a chargé le général de Lacroix de remercier M. Loubet.

Après l'audience impériale, le comte de Bulow a reçu la mission française. L'entrevue a été d'une grande courtoisie.

LA FLOTTE ESPAGNOLE

Cherbourg. — Le contre-amiral, commandant la flotte espagnole, a fait visite au commandant de l'escadre du Nord.

L'escadre espagnole s'appareillé à midi et demi pour Porthsmouth où elle attendra le roi d'Espagne.

ECHOS

TOURNÉES DE CONFIRMATION

Itinéraire de Monseigneur de Lydda

Dimanche 4 juin. — Institution, *Marcq St-V. Marcq N.-D. des Victoires*. Coucher à Bondues.

Lundi 5. — *Bondues. Linselles*, Bousbecque. Coucher à Quesnoy-sur-Deûle.

Mardi 6. — *Verlinghem*, Lompret, Péronchies, Prémesque. *Quesnoy-sur-Deûle*. Déjeûner.

Mercredi 7. — *Comines*, Ste-Marguerite, Werwicq. Coucher à Roncq Saint-Piat.

Jeudi 8. — *Roncq St-Piat*, Roncq Saint-Roch. *Halluin*, Saint-Alphonse. Coucher à Tourcoing N.-D. du 8 au 12.

Vendredi 9. — St-Michel. *Notre-Dame de Lourdes*, Neuville-en-Ferrain. *Notre-Dame*, Sainte-Anne. *St-Joseph*, 3 h. 1/2.

Samedi 10. — Instit. du Sacré-Cœur. *Sacré-Cœur*, 9 h. Saint-Eloi. *St-Christophe*, St-François, St-Louis.

Dimanche 11. — St-François, 7 h. *Mouvaux. Croix St-M.*, Le Sart, Wasquehal.

Itinéraire de Mgr Mugabure

Dimanche 4 juin. — *Clary*, 10 h., *Caullery*, 4 h., Selvigny. Coucher à Walincourt.

Lundi 5. — *Walincourt*, Malincourt, *Villers-Outréaux*, Elincourt. Coucher à Villers-Guislain.

Mardi 6. — *Villers-Guislain*, Gonnelieu, Hannecourt, La Terrière, *Gouzeaucourt*, Banteux, Bantouzelles, La Vacquerie, Villers-Plouich. Coucher à Crévecœur Saint-Martin.

Mercredi 7. — *Crévecœur St-Martin*, Rue des Vignes, Lesdain, *Maretz*. Coucher à Cambrai.

Jeudi 8. — *Wambaix*, Séranvillers, Awoingt, Niergnies, *Esnes*, Rhucourt.

Vendredi 9. — *Marcoing*, Noyelles, Ribécourt, Flesquières, Anneux, Cantaing.

Samedi 10. — *Cagnoncles*, Cauroir, Neuvy, *Thun-Lévêque*, Thun-St-Martin, Esnars, Ramillies.

Dimanche 11. — Pentecôte. *Vacat.*

Mgr Mugabure administrera le Sacrement de Confirmation à Lourches, le lundi 26 juin, à Valenciennes, du 18 au 24 ; à Jeumont, le 29 ; à Maubeuge, le 24 ; à Avesnes, le 25 ; à Fourmies, le 26. L'itinéraire détaillé sera publié en son temps.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— A **SOLESMES**, de **Mme Jules Marquaille**, née **Marie Flament**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François et de diverses confréries, décédée à l'âge de 29 ans, après une longue et cruelle maladie, supportée avec résignation.

Les funérailles auront lieu lundi à 9 h.

— A **GAND**, de **M. le docteur Georges Dubar**, décédé subitement dans sa cinquantième année.

M. le docteur Georges Dubar, qui s'était occupé surtout de médecine scientifique, était le frère de M. Gustave Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*, et de M. le professeur Louis Dubar, de la Faculté de médecine de l'Etat, à Lille.

— Hier ont eu lieu, à deux heures, en l'église Saint-Michel, à **LILLE**, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de **M. Louis Coilliot**, dont nous avons annoncé la mort.

Les cordons du poêle étaient portés par MM. Brackers d'Hugo, conseiller général ; Arnaudon, Haussy, Eeckelhout, Delepoulle, entrepreneurs.

MM. Edouard et J.-B. Coilliot, frères du défunt, conduisaient le deuil, entourés de MM. Thieffry et Dewailly, et des autres membres de la famille.

On remarquait la présence de MM. Charles Delesalle, maire de Lille ; Vandame, Lausenge, Crepy, Dubarry, Dassonville, Gossart, adjoints ; Legrand-Herman, Rémy, Baudon, conseillers municipaux ; Roussel, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment ; Dubuisson, président de la Société régionale des Architectes ; Stoclet, ingénieur en chef du département du Nord ; Deuez, Hoeland, chefs de bataillon des sapeurs-pompiers ; Batteur, Vandenbunche, Cordonnier, architectes ; Westquier, ingénieur ; Delaporte, entrepreneur ; Dulac, capitaine au 43e d'infanterie ; Devesme, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général commandant le génie du 1er corps.

Après la cérémonie religieuse, le cortège se dirigea vers le cimetière du Sud, où des discours furent prononcés par MM. Brackers d'Hugo et Delaporte.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Samedi 3 juin, à midi, a eu lieu en l'église de **THIANT**, le mariage de **M. Charles Depret**, avocat, docteur en droit à Avesnes, fils de Mme veuve Léopold Depret-Sohier, propriétaire à Thiant, avec **Mlle Léonie Mallez**, fille de M. et Mme Henri Mallez-Candelot, cultivateur, conseiller d'arrondissement, maire de Thiant, chevalier du Mérite agricole.

La messe a été dite par M. l'abbé Ledue, curé de la paroisse, qui a reçu le consentement des jeunes époux.

M. Gélain Charles, adjoint, remplissant les fonctions de maire, a félicité les jeunes époux au nom du Conseil municipal en termes très délicats.

Nous adressons aux deux familles nos sincères félicitations et aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Une distribution de pain et de viande a été faite aux indigents de la commune et une prime a été donnée à toutes les Sociétés, tir à l'arme de guerre, arc, etc.

La Musique municipale a fait entendre pendant le repas les plus beaux morceaux de son répertoire.

ROUBAIX

Aujourd'hui

Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — A la messe de 6 heures, clôture de la retraite et communion générale des filles. A la messe de 7 heures 1/2, pèlerinage et communion générale de la Fraternité des hommes du Tiers-Ordre de Roubaix. A midi, Patronage Saint-Joseph ; les chants par la société chorale des jeunes gens de l'œuvre. Aux vêpres de 3 heures, bénédiction solennelle de la statue de saint Gérard. Panégyrique du saint. Pèlerinage du patronage Saint-Henri, de Saint-Joseph, les chants par la société chorale de l'œuvre. A 4 heures 1/2, la Sainte Famille flamande de Saint-Joseph, instruction flamande, les chants par la chorale flamande. A 5 heures 1/2, 1° paroisse Notre-Dame de Tourcoing, Sainte Famille, Cercle de la paroisse ; 2° Paroisse Notre-Dame de Lourdes ; 3° Paroisse Sainte-Anne de Tourcoing, les chants par la maîtrise de Notre-Dame. A 6 heures, les paroisses du Sacré-Cœur et de Saint-Louis de Tourcoing, les chants par la chorale des jeunes filles du Sacré-Cœur.

C'est à 8 heures que se fera la grande fête en l'honneur de saint Gérard, canonisé le 11 décembre dernier. Bénédiction de sa statue et installation solennelle du nouveau saint, puis panégyrique et vénération de ses reliques.

Les prédicateurs seront MM. Degrave et Bekmans, missionnaires apostoliques. On prie les fidèles de vouloir bien contribuer à la décoration de l'entrée en apportant fleurs et bougies.

Les Réunions. — De midi à 1 heure, Union Syndicale des Vrais Travailleurs de l'Industrie textile, chez M. E. Depauw, 6, rue Saint-Pierre (place Notre-Dame). Délégués, MM. A. Prouvost et J. Six.

— Les versements pour les membres participants de la Jeunesse Prévoyante de l'Epeule, auront lieu, de 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2, au siège de la société, 7, rue Descartes.

Concerts publics. — Voici le programme des concerts publics qui seront exécutés par la *Concordia*, aujourd'hui, à 4 h. 1/2, au parc de Barbieux, et jeudi, au quartier de l'Entrepot.

Première partie. — 1. Allegro militaire (XXX). — 2. Lagunitum, ouverture (G. Allier). — 3. Marie moqueur, polka pour piston par M. Herzinkouck (Lebolo). — 4. Fantaisie romantique (L. Montagne).

Deuxième partie. — 5. Grande fantaisie sur les opéras célèbres, arrangée par Leroux. — 6. Marche et Ballet d'Hamlet (A. Thomas). — 7. Valse interrompue (L. Montagne).

Et par la *Grande Harmonie*, à 4 heures 1/2, place du Fontenoy :

1. Allegro militaire (X...). — 2. Scènes de bal (G. Parès). — 3. Edouardiaste, polka pour piston, par M. Montigny (Soyez). — 4. Polonaise de concert (Montagne). — 5. Les Mélomanes (Blémant). — 6. Marche des Petites Cousines (Christol). — 7. L'Africaine (Meyerbeer).

Les dégâts en temps de troubles publics

Responsabilité des communes et de l'Etat

La Chambre de commerce de Roubaix a approuvé dans sa dernière séance, après en avoir donné lecture, les termes et conclusions d'un intéressant rapport sur la responsabilité des communes et de l'Etat en ce qui concerne les dommages résultant, pour les propriétés, de troubles publics. Nous croyons devoir placer ce document sous les yeux de nos lecteurs.

Une grave question qui agite en ce moment le monde industriel est celle qui est relative à la responsabilité des communes et de l'Etat, en matière de dommages résultant de troubles publics.

La loi du 10 vendémiaire an IV, restée en vigueur jusqu'en 1884, rendait les communes complètement responsables au point de vue civil, des crimes ou délits commis sur leur territoire par suite de troubles et attroupements.

Pour rappeler un souvenir local, c'est par application de cette loi que furent indemnisés ceux de nos concitoyens dont les usines furent saccagées ou incendiées pendant la grève de 1867.

La loi du 5 Avril 1884 est intervenue depuis et, par ses articles 106 et 107, elle établit bien la responsabilité des communes en matière de dommages résultant d'attroupements ou rassemblements armés, elle apporte par l'article 108, un correctif qui place dans la plupart des cas les victimes de troubles publics, dans l'impossibilité absolue d'obtenir la réparation des dommages qu'ils ont subis. Voici, en effet, ce que dit cet article :

« Les dispositions des articles 106 et 107 ne sont pas applicables : 1° Lorsque la commune peut prouver que les mesures qui étaient en son pouvoir ont été prises à l'effet de prévenir les attroupements ou rassemblements et d'en faire connaître les auteurs ; 2° Dans les communes où la Municipalité n'a pas la disposition de la police locale ou de la force armée ; 3° Lorsque les dommages sont le résultat d'un fait de guerre ».

Ainsi donc, il est établi qu'une commune est dégagée de toute responsabilité lorsqu'elle est en mesure de fournir les preuves qu'elle a fait ce qu'elle devait faire ou qu'elle se trouve dans l'un des cas prévus par l'article 108 de la loi du 5 avril 1884.

Cette disposition est juste pour les communes ayant conscience de leurs devoirs et sachant le remplir en temps utile contre le désordre ; elle ne l'est pas, pour les particuliers qui ont à souffrir de ce désordre dans leurs personnes et dans leurs biens.

Elle est injuste à l'égard des particuliers, disons-nous, parce qu'à l'irresponsabilité des communes mises hors de cause, elle ne substitue pas la responsabilité effective de l'Etat qui ne manque pas d'en profiter pour soutenir que, lorsqu'il accomplit un acte de souveraineté, un acte de gouvernement, tel un acte de haute police, il est pécuniairement irresponsable envers les particuliers.

Suivant cette théorie, le particulier lésé par des troubles publics n'a donc véritablement chance d'être dédommagé que si le Maire de sa commune n'a pas rempli tout son devoir. Mais si ce devoir a été rempli, il se trouve dans l'impossibilité d'exercer aucun recours, l'Etat se déclarant irresponsable quelles que soient les fautes et les négligences qu'ait pu commettre ses agents.

Cette situation peut-elle se prolonger ? Nous croyons qu'il est d'autant plus urgent d'y remédier qu'à l'occasion des grèves et des troubles qui en sont souvent la conséquences, les attentats se multiplient de plus en plus contre la propriété. Nous en avons eu des exemples à Roubaix et de plus récents et de plus graves nous sont venus d'Armentières, de Dunkerque, de Limoges et d'ailleurs : si presque toujours les victimes de faits de ce genre subissent un préjudice moral qui ne peut se chiffrer et dont, par conséquent, elles ne peuvent être indemnisées, il importe qu'elles soient au moins assurées de voir réparer les dommages matériels qui leur ont été occasionnés dans les troubles publics.

Qui doit réparer ces dommages ? Est-ce l'Etat ? Est-ce la Commune ? Les victimes s'en inquiètent peu pourvu que leurs droits soient reconnus et qu'elles soient assurées d'être désintéressées. Quant à nous, nous pensons que l'Etat, qui est le tuteur des communes et qui dispose de la force publique avec les pouvoirs les plus étendus pour maintenir l'ordre dans la rue et le sécurité des personnes et des propriétés, doit être le seul responsable devant les particuliers lésés, sauf son recours contre les communes quand celles-ci auront négligé de prendre les mesures qui sont de leur ressort.

Il nous semble que l'Etat doit d'autant mieux entrer dans cette voie qu'il en a accepté le principe dans des cas particuliers et que, pour les étrangers notamment, il n'hésite pas à réparer sans discuter les dommages dont ils peuvent avoir à se plaindre sur le territoire français. Ce qui est juste pour les étrangers, ne l'est vas moins pour nos nationaux. N'est-il pas d'ailleurs auprès des autres gouvernements pour obtenir la réciprocité en faveur de nos nationaux qui sont victimes de déprédations en territoire étranger.

La vérité au-delà doit être aussi la vérité en deçà.

Si l'Etat français demande aux gouvernements étrangers de s'ériger en arbitre au principe d'irresponsabilité qui les régit eux aussi, pourquoi ne renoncerait-il pas lui à ce principe qui est souverainement injuste et contre lequel il n'est pas un seul esprit sincère et loyal qui ne proteste ?

C'est pour ces divers motifs que nous demandons à la Chambre de Commerce de Roubaix d'émettre un vœu tendant à ce que la législation actuelle soit modifiée de telle façon que l'Etat soit toujours responsable des dommages causés aux personnes et aux biens en cas de troubles publics : qu'il soit autorisé à exercer son recours contre la commune en cas de faute de la municipalité, de complaisance ou de complicité avec les auteurs du désordre et que ce recours ne puise s'exercer que dans une limite de quantum et de durée à fixer, en tenant compte des charges actuelles de la commune.

LE TISSAGE AUX TISSEURS

On nous communique la note suivante :

Camarades,

Le but de notre société étant d'essayer par tous les moyens possibles d'améliorer le sort de la classe ouvrière, nous nous adressons à vous, pour vous prier de nous aider dans cette entreprise.

Le grand neef de la guerre nous manque encore, c'est pourquoi nous demandons à tous les syndicats qu'ils veulent bien nous accorder leur appui, leur coopération.

Et cela, ils peuvent le faire, à quelque parti politique ou religieux qu'ils appartiennent, sans crainte d'être ennuyé dans leurs opinions politiques ou religieuses.

Nous nous sommes créé un but économique à atteindre, mais nous ne voulons à aucun prix être remorqué par l'un ou l'autre parti politique.

Espérant que vous voudrez bien nous accorder ce que nous demandons, nous vous présentons nos civilités empressées.

Pour la Commission de l'Union des ouvriers tisseurs de Roubaix, groupement syndicaliste et corporatif,

A. DELCROIX.

Les actions seront de 25 francs.

N. B. — Les versements sur les actions seront effectués de la manière suivante : 7 fr. 50 cent. en souscrivant, le reste au fur et à mesure des besoins de la Société.

Les adhésions peuvent être adressées sous pli cacheté au siège social, rue de la Gare, 126.

Le Comité-organisateur observera à leur sujet, la plus grande discrétion. La Commission se tiendra à la disposition du public, le dimanche, de neuf heures du matin à midi, et de deux heures à cinq heures du soir. Le mardi et le jeudi, de sept heures à neuf heures du soir.

Les fonds seront déposés en banque jusqu'au jour de la constitution définitive de la Société.

Les syndicats qui voudraient nous inviter pour donner connaissance à leurs membres des projets de statuts que nous avons élaborés, sont avertis que nous sommes à leur entière disposition pour faire une causerie au sein de leur syndicat.

La Commission

Etablissement d'une usine de traitement, par broyage des ordures ménagères et résidus du balayage des rues. — Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le jeudi 15 Juin 1905, de deux à cinq heures de relevée, il sera procédé dans l'une des salles de la mairie, à une information de *commodo et incommodo*, sur la demande de la société anonyme « La Salubrité Urbaine », dont le siège est à Paris, rue de Maubeuge, 93, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir en cette ville, près de la gare de Roubaix-Wattrelos, entre la rue Boucicaut et le Chemin de Fer du Nord, une usine de traitement par broyage, des ordures ménagères et résidus du balayage des rues de la ville de Roubaix et éventuellement des communes avoisinantes.

Les personnes que l'installation de cette usine peut intéresser, sont invitées à se présenter à l'enquête précitée, pour y produire leurs observations et réclamations.

Le plan des alignements du chemin d'intérêt commun n° 142, de Roubaix à Leers, dans le traverse de Roubaix, sera déposé pendant un mois au bureau de la comptabilité de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Aux Quatre-Saisons. — Mlle Degravier, Grande-Rue, 52, Roubaix. — Lingerie, layette. Grand choix d'articles de Première Communion. Rabais pour œuvres de bienfaisance.

Ecole Nationale des Arts industriels. — Le groupe Beaux-Arts-Architecture se réunira le dimanche 4 juin, à 10 h. et demie du matin, en siège de l'association, Café des Arcades, rue Neuve, 55.

Ordre du jour. — Cercle d'Etudes artistiques : Organisation d'excursions chaque dimanche dans le but de faire des études de plein air (paysage). — Exposition des travaux des membres de l'association. — Concours pour la couverture du Bulletin. — Vœux divers.

— Le groupe Peignage et Filature se réunira le dimanche 4 juin, à 10 h. 1/2, au siège de l'association, Café des Arcades, Rue Neuve, 55.

Ordre de jour. — Election d'un président de groupe. — Exposition de Liège. — Mutualité : Vœux divers. — Très important. — Obligatoire.

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance chez Marcelli, 2 et 10, rue de Soin, Roubaix.

Kramer-Bader-Piard au Vélodrome roubaisien. — C'est aujourd'hui dimanche 4 juin, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, que commencera, au Vélodrome roubaisien la sensationnelle réunion dont le programme comprend : Le grand match international (en trois manches) Kramer-Bader-Piard, diverses épreuves de vitesse parmi lesquelles un handicap que disputeront Kramer, Bader et Piard et le match de motocyclettes (en deux manches et trois s'il y a lieu) Bathiat-Dupuis.

Les bureaux de location fonctionneront à Roubaix, Lille et Tourcoing jusqu'à midi ; les portes du vélodrome seront ouvertes à 2 h. Service extraordinaire de tramways des Grandes Places de Lille et de Roubaix.

Service de la vaccination. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens, que la constatation du résultat des vaccinations qui ont été opérées, le jeudi 25 et le dimanche 28 mai dernier, sera faite le dimanche 4 juin de 9 h. à 11 h. du matin, et le jeudi suivant 8 juin, de 4 à 5 heures du soir, rue des Lignes, 17, et place Notre-Dame ; ces séances étant réservées aux constatations, il ne sera procédé à aucune vaccination ou revaccination.

Simplex, merveilleux appareil, permet d'obtenir sans étude, sur tous pianos, exécution artistique. — Dépôt exclusif : Maison **Serépel**, 133, Grande-Rue, Roubaix.

Inconvénient de la bicyclette. — Un apprêteur Louis Devernay, 57 ans, demeurant rue Turgot, 130, se trouvait en face de son domicile, lorsqu'il fut renversé par un cycliste, Paul Borée, 20 ans, demeurant rue Turgot, 41. Dans sa chute Duvernay s'étant luxé l'épaule, devra subir une incapacité de travail de plusieurs semaines.

Achetez les chaussures et les bas des enfants vendus, à la MAISON DEFLOU, 8, rue de la Gare, Roubaix.

Les accidents du travail. — Un tisseur, Joseph Gillis, 32 ans, demeurant rue de la Chaussée, 46, et travaillant au peignage de l'Epeule, s'est blessé à la main gauche, 25 jours de repos.

— Un domestique, Emile Delescluse, 35 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 8, employé chez MM. Deldicque et Chetiliez, emballeurs, 14, rue du Grand-Chemin, en voulant soulever une caisse, s'est fait une rupture fibrillaire du grand pectoral gauche, 12 à 15 jours de repos.

— Un homme de peine, Emile Maes, 19 ans, demeurant rue Thiers, 12, à Croix, et travaillant au peignage de l'Epeule, s'est blessé au poignet droit. 30 jours de repos.

A qui les clefs ? — Un jeune homme, Maurice Hottelaert, demeurant rue Saint-Maurice, 57, a trouvé, rue Blanchemaille, deux clefs reliées par un anneau brisé ; on peut les lui réclamer.

Attention au service de la fourrière à chiens : sept toutous viennent d'être capturés et une contravention dressée.

CHAUSSURES

A la Mère de Famille (fondée en 1852), 13, rue Saint-Georges, Roubaix. — Maison recommandée par son grand choix, le bonne qualité de ses articles et la modicité de ses prix. — Dépôt des premières marques américaines.

Etat-civil de Roubaix

Nous recommandons le **BAPTÊME Thomas fils, SUPERIEUR** à tous, 5, rue de Fives, LILLE

Du 1er juin

Naissances. — Adolphine Clayes, rue du Fort, 96. — Engèce Pietel, r. Tourcoing, 172. — Césarine Desmarets, r. d'Iéna, 3. — Marie Vernier, boul. Cambrai. — Charles Florin, r. Archimède, c. Losfeld, 7. — Yves Dubrulle, r. Dammartin, 51.

Décès. — Hubert Dachet, 53 ans, tisseur, rue Saint-Jean, 134. — Edouard Ribeaucourt, 75 ans, rentier, rue du Grand-Chemin, 37. — Jeanne Déele, 33 ans, couturière, rue des Arts, 78. — Jean Bargillat, 66 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Camille Caryn, 63 ans, tisserand, rue Blanchemaille. — Augustine Desbonnet, 16 mois, Grande-Rue, 131, petite-cour Lefebvre, 1. — Etienne Deleroix, 63 ans, tisserand, rue de l'Epeule, 215, cour Agache, 3.

Mariages. — Anatole Benoist, négociant en laines, à Tourcoing, et Germaine Boquillon, sans profession, rue Sébastopol, 63. — Charles Stadler, agent de sûreté, rue Ingres, 18, et Rosine Philippe, couturière, rue Claude-Lorrain, 21. — Léon Vanpé, rentreur, rue Watt, cour Leconte, 1, et Marie Collier, gazeuse, rue des Arts, 193. — Henri Houvez, entrepreneur de peinture, à Croix, et Camille Demerquette, sans profession, rue Saint-Joseph, 84. — Henri Desbarbieux, peintre décorateur, rue Rouget-de-l'Isle, 14, et Cécile Tiberghien, tailleuse, rue Montgolfier, 58.

FOWLER & LEDURE English Tailors

LILLE — 92, rue Nationale — LILLE

WATTRELOS

Les bonnes de Wattrelos. — Nous recevons sur ce sujet inédit et tout actuel une très intéressante communication.

Nous la publierons demain.

Aux abonnés des tramways et aux titulaires de cartes d'ouvrier habitant Wattrelos. — Le comité du Syndicat de défense des intérêts des abonnés aux tramways et des titulaires de cartes d'ouvrier invite tous les intéressés à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 5 juin, à 8 heures précises du soir, dans la salle de l'estaminet de l'*Ancienne Maison Commune*, rue Pierre-Catteau.

Communications importantes relatives à l'application de la nouvelle convention et intéressant les abonnés et les titulaires de cartes d'ouvrier.

Le Comité recevra, pour les transmettre à la Compagnie, toutes les réclamations ou observations qui pourraient lui être présentées au sujet du service ordinaire ou du service ouvrier.

Union de Patriotes. — La fête annuelle de la 2e section a eu lieu jeudi dernier chez M. Decourcelle-Varrasse, au Crétinier, à 8 h. 1/2 ; un banquet très bien servi réunissait soixante-quinze convives. Cette section est actuellement en très bonne voie ; à chaque assemblée, de nouveaux adhérents se font inscrire.

Ce soir, à 7 heures, réunion mensuelle.

Un accident. — Avant-hier, M. Angot, contremaître de filature, demeurant à Tourcoing, rue du Général-Drouot, 52, revenait de Roubaix à bicyclette, vers 6 h. 1/2 du soir.

A proximité de la place du Sapin-Vert, il fut renversé par une voiture qui le suivait à très vive allure. Le vélocipédiste en a été quitte pour la peur, mais sa machine est hors d'usage. Le conducteur de la voiture a continué sa route sans plus s'inquiéter.

C'est un boucher de Roubaix.

Accidents de travail. — A la fabrique à colle de M. Henri Deschamps, le nommé Camille Vanderdonck, 29 ans, journalier à Leers, s'est enfoncé un clou dans le pied droit. Docteur Tribou, 15 jours de repos.

— A la Société Chimique Roubaisienne, le nommé Vanhecke Charles, 19 ans, homme de peine, demeurant à Roubaix, s'est blessé au pied droit en déchargeant un wagon. Docteur Dupré, 15 jours de repos.

La fraude. — Les préposés Descamps Auguste et Roffin Georges, de la brigade du Sapin-Vert, de service à la carrière de la Pannerie, ont arrêté un nommé Braye Jean-Baptiste, 47 ans, né à Tourcoing, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul. Il portait 30 kilogs de café vert, d'une valeur de 90 francs.

— Le brigadier Bulteel Amédée et le préposé Carnel Edmond, de la brigade du Sapin-Vert, de service au pavé des Ballons, ont arrêté un individu qui introduisait en Belgique trois chiens de forte race destinés à la fraude. L'individu est un nommé Selle Narcisse, âgé de 34 ans, peigneur, né à Hem, demeurant à Roubaix, quai de Dunkerque. Ses chiens ont réussi à s'échapper.

Lundi 5 Juin 1905 à 7 h. 1/2, Messe solennelle des Jeunes pour Irma Renard. A 8 h., Obit du mois pour la même. A 8 h. 1/2, Obit pour Irma Renard, demandé par les tisserandes de chez Leclercq-Dupire.

WATTRELOS. — Etat-Civil du 3 juin. — Naissances : Fernand Ploovier, Port Lillois. — Suzanne Codron, rue de Leers.

Les **Gants Perrin** se font remarquer par leur ganté et leur fini parfaits. Seule maison de vente, 80, r. Nationale, Lille.

CROIX

Grandeur et décadence

Sous ce titre, le journal socialiste de la région annonce la dissolution de la Grande Harmonie et la vente des instruments.

Sa joie a été de courte durée, car M. Werts, le président de la Grande Harmonie donne à ce bruit un démenti formel.

Incident d'atelier. — Samedi, à midi, 19 ouvriers du tissage du Nord, boulevard de la Chapelle, quittaient le travail demandant l'application du tarif d'avril 1904.

Le directeur fit droit à leurs désirs ; ils demandèrent ensuite qu'aucune mesure de rigueur ne soit prise contre les membres de la délégation. Il fut répondu que la maison ne pouvait s'engager et que le directeur se réservait le droit de délivrer les livrets à n'importe quel ouvrier au moment où il aurait terminé sa chaîne.

La délégation s'est retirée sans incident.

Fête populaire. — Les commerçants des rues Mirabeau, de l'Egalité et de Maubeuge, organisent une grande fête populaire les dimanche 4 et lundi 5 juin. Un grand concours de pinsons aura lieu dimanche matin, à 7 h., dans la rue Mirabeau. Lundi, braderie dans les rues de l'Egalité et Mirabeau.

A l'occasion de la fête populaire, il est permis de jouer de la musique dans les estaminets du quartier, jusqu'à minuit.

CROIX. — Du 3 juin. — Naissance. — Henri Vanhove, rue de l'Avenir.

Décès. — Angèle d'Herbonnez, 1 an, maisons de la Cie, 6 (Allinette).

SAVON DU CONGO *Exiger la nom* Victor Vaissier

WASQUEHAL

Le Maire de Wasquehal, M. Léjeune-Mulliez, a adressé aux conseillers municipaux la lettre suivante que nous reproduisons textuellement :

Wasquehal, le 3 juin 1905.

Citoyen et cher collègue,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits relatifs aux funérailles de M. Delesalle Désiré.

Jeudi dernier, 1er juin, comme vous le savez, le Conseil municipal profita de sa réunion pour décider qu'il prendrait part en corps aux funérailles de M. Delesalle Désiré, ancien maire de notre localité.

Le lendemain, je fis aviser, par un garde-champêtre, le famille du défunt de notre décision, et la fis prier de vouloir nous confier quelques lettres de faire part que je remettrais ensuite à MM. les Conseillers en même temps que la convocation.

MM. Delesalle frères me firent la réponse suivante :

« Monsieur le Maire,

« En réponse à la démarche que votre garde a faite ce matin, nous avons jugé, d'après la dernière volonté de notre frère décédé, qu'il n'y est aucune manifestation à son convoi.

« Signé : DELESALLE frères ».

A cette lettre je répondis, le 2 juin, par la lettre suivante :

« Messieurs Delesalle frères,

« En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal a décidé d'assister, sans parti-pris, aux obsèques de l'ancien maire de Wasquehal, Désiré Delesalle.

« Agréez... »

Le 3 juin je rec